



INFOS DIVERSES

➤ COMPTES PUBLICS

Le sérieux paye : les résultats obtenus en 2014 pour nos comptes publics sont le fruit des efforts demandés aux Français et du travail du gouvernement. Ainsi, l'assainissement des comptes publics s'est poursuivi, avec un déficit public en baisse à 4%, et un déficit structurel à 2,1%, soit le meilleur résultat depuis 2000. Ces bons résultats ont été obtenus grâce à une gestion sérieuse des dépenses publiques. Les dépenses de l'Etat ont ainsi baissé de 3,3Md€ : c'est une diminution sans précédent.

« Le sérieux paye » : les résultats obtenus en 2014 pour nos comptes publics sont « le fruit des efforts demandés aux Français et du travail du gouvernement pour assurer et assumer la baisse de la dépense publique » (S. Le Foll, 27/05/15).

Ainsi, l'assainissement des comptes publics se poursuit :

- **A 4% du PIB, le déficit public a continué à se réduire malgré une croissance très faible en 2014 (0,2 %) :** il est nettement inférieur à la prévision de 4,4 % et en constante diminution depuis 2011 où il avait atteint 5,1 % du PIB ;
- **A 2,1%, le déficit structurel (dont le calcul permet d'éliminer les effets du cycle économique) est le meilleur résultat atteint depuis l'an 2000.**

Ces bons résultats ont été obtenus grâce à une gestion sérieuse des dépenses publiques :

- **En baisse de 3,3 Md€ par rapport à 2013, les dépenses de l'Etat** (hors dépenses exceptionnelles, charges d'intérêt et pensions) représentent près de 280 Md€ : **une diminution d'une telle ampleur est sans précédent** depuis l'instauration de la norme de dépense en 2003.

En parallèle de la réduction du déficit public, des mesures d'allègements des impôts ont été mises en œuvre en 2014 : crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi (CICE), première réduction d'impôt sur le revenu qui a bénéficié aux ménages aux revenus modestes.

La réduction du déficit public se poursuivra cette année et au-delà. Les économies sur la dépense permettront, outre la baisse des déficits, de faire baisser l'impôt sur le revenu de 9 millions de ménages et d'alléger la fiscalité des entreprises - comme prévu dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité.

A noter enfin que les comptes de l'État ont été certifiés par la Cour des comptes, ce qui permet d'en garantir la sincérité et la régularité au Parlement et aux citoyens. **La France est le seul État de la zone euro à faire certifier ses comptes**, ce qui est un gage de sérieux et de crédibilité.

➤ MIGRANTS

La Commission européenne a présenté aujourd'hui ses propositions relatives au mécanisme de relocalisation des demandeurs d'asile entre Etats membres de l'UE. La France est ouverte à l'examen d'un mécanisme de répartition ces demandeurs, à condition qu'il repose sur deux piliers indissociables : le principe de solidarité, et le principe de responsabilité. Aussi les mesures présentées doivent être complétées : la clé de répartition devra notamment mieux prendre en compte les efforts déjà effectués par les Etats ; les migrants irréguliers devront faire l'objet de mesures de retour ; ... Sur cette base, des discussions approfondies vont s'ouvrir avec la Commission.

La Commission européenne a présenté aujourd'hui ses propositions relatives au mécanisme de relocalisation des demandeurs d'asile entre les Etats membres de l'UE. La Commission a ainsi demandé de prendre en charge 40 000 demandeurs d'asile originaires de Syrie et d'Erythrée arrivant en Italie et en Grèce. Elle propose également que 20 000 réfugiés syriens déjà pris en charge par les pays limitrophes de la Syrie soient accueillis sur le territoire de l'UE. Les calculs de la Commission pour ces deux contingents aboutissent pour la France à 6 752 demandeurs d'asile syriens et érythréens d'une part (sur 40 000), et 2 375 réfugiés syriens d'autre part (sur 20 000), au cours des deux prochaines années.

La France est ouverte à l'examen d'un mécanisme de répartition solidaire, au niveau européen, des demandeurs d'asile en besoin manifeste de protection. **5 Etats membres sont en effet en charge de 75% des demandeurs d'asile** aujourd'hui dans l'Union européenne : cette situation n'est pas soutenable.

Une solidarité accrue entre Etats membres de l'Union n'est possible que si chacun assume pleinement ses responsabilités au regard de l'ensemble des règles essentielles au bon fonctionnement de l'espace Schengen, en particulier celles relatives aux contrôles aux frontières extérieures. Cette responsabilité engage les pays de première entrée.

L'équilibre entre responsabilité et solidarité devra donc être pleinement respecté pour parvenir à un mécanisme de répartition au niveau européen.

Les mesures présentées aujourd'hui par la Commission doivent être complétées à cette aune :

- Il est ainsi indispensable de mettre en place, dans les pays les plus touchés et avec le soutien de l'Union européenne, **des dispositifs incontestables permettant d'identifier rapidement**, selon des critères solides et partagés, les migrants en besoin manifeste de protection.
- **Les migrants irréguliers devront, pour leur part, faire l'objet de mesures de retour** et d'éloignement depuis le premier pays d'entrée, avec le soutien de Frontex.
- **La clé de répartition devra mieux prendre en compte les efforts déjà effectués par les Etats membres** dans le cadre de la protection internationale, ainsi que d'autres formes d'assistance telles que les admissions humanitaires.

Tels sont les principes que la France défendra dans le cadre des discussions approfondies qui vont s'ouvrir sur les propositions de la Commission et qui devront être pris en considération dans leur ensemble. Ils constituent les conditions de l'aboutissement rapide d'un dispositif plus solidaire en Europe, qui permette de faire face au défi posé par la situation en Méditerranée, dans le plein respect de nos valeurs.

➤ SALAIRE DES FONCTIONNAIRES

Un effort particulier de revalorisation a d'ores et déjà été fait pour les fonctionnaires les plus modestes (catégories C) : + 46 € par mois en moyenne. Une négociation sur l'amélioration des parcours, des carrières et des rémunérations dans la fonction publique est aujourd'hui en cours. Elle doit se conclure durant le mois de juin.

Le gouvernement a d'ores et déjà « fait un effort particulier pour les fonctionnaires les plus modestes (catégories C), de revalorisation » : + 46 € par mois en moyenne pour les catégories C (S. Le Foll, 27/05/15).

Une négociation sur l'amélioration des parcours, des carrières et des rémunérations dans la fonction publique est aujourd'hui en cours. Elle doit se conclure durant le mois de juin.

➤ AGNES SAAL

Les faits reprochés à Agnès Saal sont inacceptables. Dès qu'ils ont été mis à jour, Fleur Pellerin lui a donc demandé sa démission et le remboursement intégral des sommes en cause. Elle a ensuite réintégré son ministère d'origine, comme cela est prévu dans la fonction publique - les fonctionnaires ne peuvent pas être révoqués du jour au lendemain par un ministre pour des raisons politiques. Des sanctions seront bien appliquées à Agnès Saal, dans le respect des règles qui garantissent l'impartialité de l'Etat de droit : une procédure disciplinaire a été lancée, une enquête est engagée, et un conseil de discipline déterminera les sanctions.

« Les faits reprochés à Agnès Saal [sont] inacceptables. [Et] il n'y aura ni passe-droit ni petits arrangements » (F. Pellerin, 26/05/15).

Ainsi, lorsque les faits reprochés ont été mis au jour, Fleur Pellerin a immédiatement demandé à Agnès Saal sa démission et le remboursement intégral des sommes en cause. Cela a été fait ;

Agnès Saal a depuis réintégré son ministère d'origine, comme cela est prévu dans la fonction publique, à un poste où il y avait un besoin avéré. En effet :

- « Les fonctionnaires ne peuvent pas être révoqués du jour au lendemain par un ministre pour des raisons politiques. [...] Il faut donc qu'il y ait une procédure, comme pour tout acte délictueux, quelle qu'en soit la nature » (M. Lebranchu, 27/05/15) ;
- Il n'y « avait pas [d'autre] choix », sauf à mettre Agnès Saal « en vacance », ce qui « aurait peut-être encore plus choqué [...] qu'elle soit payée en ne faisant rien ». Donc « autant qu'elle fasse quelque chose. C'est presque un travail d'intérêt général en attendant la fin de la procédure » (M. Lebranchu, 27/05/15).

La réalité est que nous sommes dans un Etat de droit. Et « il y a, dans un État de droit, des procédures - cela vaut même dans le privé » : « quand on reproche des faits à une personne, on suit certaines règles pour faire une enquête, établir la réalité des faits et mettre cette personne en position de s'expliquer. Cela s'appelle [...] l'État de droit » (F. Pellerin, 26/05/15).

Fleur Pellerin a ainsi lancé une procédure disciplinaire, une enquête est ouverte, et des sanctions seront bien appliquées :

- Les résultats de l'enquête devront être connus au plus tard à la mi-juin.
- Un conseil de discipline déterminera sur cette base, en toute indépendance, les sanctions qui lui seront appliquées : ils peuvent aller du blâme à la révocation pure et simple.

- Des sanctions seront bien appliquées à Agnès Saal.

La ministre a été très ferme, dans le respect des procédures prévues par le droit : la procédure disciplinaire a été immédiatement lancée et est actuellement en cours.

La fermeté et la justice, ce sont des procédures impartiales, objectives, pour les plus modestes comme pour les plus puissants.

Source Porte-parolat du Gouvernement
27 mai 2015